



## ARRETE MUNICIPAL N° 27/2026

### réglementant le stationnement et la circulation rue de Diebolsheim

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-8 et R.417-10 ;

Considérant les travaux pour un branchement de ENEDIS, sise rue de Diebolsheim , du 13 au 24 avril 2026 inclus ;

Considérant que, pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la sécurité des usagers et des intervenants ;

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** La circulation sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement est interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3 :** La circulation sera alternée par panneau C15/B18.

**ARTICLE 4 :** La signalisation de chantier sera mise en place et maintenue par l'entreprise FELDNER SARL, responsable des travaux.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est valable du 13 au 24 avril 2026 inclus.

**ARTICLE 6 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'Unité Territoriale de Sundhouse, du SIS67 ;
- Smictom d'Alsace Centrale ;
- L'entreprise FELDNER SARL.

Fait à Sundhouse, le 27 mars 2026

Le Maire,  
Mathieu KLOTZ

